HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Liberté
Égalité
Fraternité

GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 18 juin 2021

MISE EN ŒUVRE DU PREMIER EXERCICE CONJOINT POUR LA SURVEILLANCE DE LA FRÉQUENTATION DU PARC NATUREL MARIN

La création en 2014 du parc naturel de la mer de Corail et le classement en 2018 de l'intégralité de ses récifs éloignés en réserves naturelles et intégrales répondent à la nécessaire prise en compte de l'exceptionnelle biodiversité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Compte tenu de l'immensité de l'espace concerné, de l'éparpillement et de l'isolement des iles, récifs et des multiples menaces qui pèsent sur ses écosystèmes et ressources qu'ils abritent, le suivi et la surveillance de la fréquentation humaine du parc est une priorité pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi qu'une série d'opérations est conduite depuis 2019. Elles visent, avec le concours d'une entreprise spécialisée locale (société INSIGHT), à renforcer les systèmes existants et à mettre sur pied un plan global de suivi et de surveillance des activités humaines dans le parc naturel de la mer de Corail. Dans ce cadre, un exercice de coopération ayant pour objectif la mise en place d'une surveillance effective et rationnelle du parc naturel de la mer de Corail a été organisé du 3 au 17 juin 2021.

L'État accompagne la Nouvelle-Calédonie sur ce projet ambitieux, au travers de l'opération VI-5 du contrat de développement, intitulée « surveillance du parc naturel de la mer de Corail », mais également en mobilisant les moyens de surveillance et de contrôle des Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), qui assurent déjà dans la ZEE la protection des intérêts français et des espaces sous juridiction.

Ainsi, l'exercice qui s'est terminé hier a mobilisé les technologies de détection existantes afin de tester leur efficacité, permettant également de mettre en œuvre la chaine de traitement de l'information depuis la détection jusqu'à la mobilisation de moyens de contrôle si nécessaire. En effet, la mise en œuvre simultanée de technologies de détection différentes permet d'en tester la complémentarité. Cet exercice a également été l'occasion d'initier les procédures de coopération entre les entités concernées par la surveillance maritime : le MRCC (maritime rescue coordination center), le COIA (centre d'opération interarmées) des Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), le SPNMCP (service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche), le CFIM (centre de fusion de l'information maritime) et les moyens aéronautiques et navals des FANC.

Les différentes étapes de cette opération de surveillance :

- Du 3 au 5 juin : corrélation entre les prises de vues satellites (radiofréquence), la situation AIS/VMS et la situation surface constatée par le BSAOM D'Entrecasteaux.
- Le 9 juin : mise en place d'un plastron (Amborella) pour réaliser les mêmes opérations de

Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle

Tél : (+687) 26 64 22 - (+687) 77 71 93
Mél : communications@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa

corrélation.

- Le 17 juin : détection par satellite (optique), corrélation avec la situation AIS / VMS puis détection aérienne par le gardian de la 25F. Ce dernier donne la position du navire détecté au BSAOM D'Entrecasteaux pour le repositionner.

Les pêcheurs calédoniens, historiquement impliqués dans la création du parc naturel de la mer de Corail, confirment, une fois encore, leur rôle de sentinelle des mers qu'ils remplissent au quotidien. La fédération des pêcheurs hauturiers a accepté de prêter son concours à cet exercice en assurant la présence de plusieurs navires dans la zone d'exercice. Le navire multi missions de la Nouvelle-Calédonie, « Amborella » a également participé à cet exercice de détection, dans le cadre de sa présence au cœur des récifs d'Entrecasteaux où il opère une mission de suivi des récifs coralliens pour le compte du parc naturel de la mer de Corail. Enfin, pour compléter le panel de moyens nautiques déployés sur zone, un plaisancier s'est porté volontaire pour être également présent sur la zone de détection. La détection « in situ » et la capacité d'intervention sur zone ont été assurées par le Falcon 50 Gardian de la 25F ainsi que le BSAOM D'Entrecasteaux.

Au-delà de la réalisation d'un simple exercice technique, la mobilisation d'un nombre important d'acteurs publics et privés autour de la surveillance de l'espace maritime calédonien témoigne de l'importance à unir les compétences pour parvenir à un objectif partagé de préservation de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.